

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 février 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-02-01

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau;

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2021-02-026

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 01 février 2021 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.4 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Bilodeau, Baril, Leeming, architectes.**
- 8.4 Offre de services professionnels de la firme FNX-Innov.**
- 11.1 Résolution concernant le dossier 683307-62B-1811.**
- 14.1 Adjudication du contrat pour la fourniture d'une gratte 10-17, oreilles fixes.**
- 16.1 Adjudication du contrat pour services professionnels pour la réfection des stations de pompage Paré et Landry.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-027

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2021-02-028

DEMANDE D'APPUI DE RESSOURCES-FEMMES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que *Ressources-Femmes* de la région d'Acton entend déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, pour des projets locaux de vitalisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que *Ressources-Femmes* sollicite la Ville d'Acton Vale afin que cette dernière démontre son accord avec le dépôt de leur demande d'aide financière;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie *Ressources-Femmes* pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-029

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT.

Attendu que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

Attendu que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

Attendu que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

Attendu que le respect est un élément fondamental d'une société

démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

Attendu qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

Attendu que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-030

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ D'ACTON VALE.

Attendu que la Fabrique St-André sollicite la Ville d'Acton Vale, afin de participer à une publicité dans le feuillet paroissial, qui sera distribué tous les mois à Acton Vale, St-Théodore et St-Nazaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 150 \$ à titre de participation à une publicité dans le feuillet paroissial, payable à même le poste budgétaire 02-110-00-349, à la Fabrique St-André d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-02-031

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUELEMENT DE SERVICES D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES POUR 2021, AVEC EUROFINS ENVIRONEX.

Attendu que la firme Eurofins Environex a soumis une offre de services concernant les analyses de laboratoire relatives à la qualité de l'eau potable pour 2021;

Attendu que les tarifs proposés seront applicables à l'article 4.7 du règlement 013-2020 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre de service soumise par la firme Eurofins Environex, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein

effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-032

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du guide à l'intention des organismes relatif aux *Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend déposer une aide financière au programme *Fonds régions et ruralité – Volet 4*, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour l'aménagement d'un terrain de mini basketball extérieur et table de ping-pong;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme *Fonds régions et ruralité – Volet 4*, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour l'aménagement d'un terrain de mini basketball extérieur et table de ping-pong;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-033

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BILODEAU, BARIL, LEEMING, ARCHITECTES.

Attendu qu'une demande d'honoraires supplémentaires a été déposée par la firme Bilodeau, Baril, Leeming, Architectes, pour un concept supplémentaire, une bonification du PTF, une consultation externe pour la séparation coupe-feu (mur) et un surplus en surveillance de chantier;

Attendu qu'à la suite de discussions avec la firme, les parties ont consenti d'un montant de 50 860 \$ plus taxes, qui s'avère être un montant final et définitif, afin de finaliser le dossier « Construction d'un gymnase multifonctionnel »;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 860 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour les honoraires professionnels d'architecture et d'ingénierie, le tout selon la facture D4665 (11);

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 338-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2021-02-034

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC HYDRO-QUÉBEC.

Attendu qu'en 2017, la Ville d'Acton Vale a signé une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques;

Attendu que l'entente est échue depuis le 31 décembre 2020;

Attendu qu'Hydro-Québec poursuit le développement du Circuit électrique et offre de renouveler le partenariat pour une durée additionnelle de cinq ans, suivi de périodes de renouvellement automatique, sauf dans le cas de l'émission d'un avis de terminaison;

Attendu que le Circuit électrique étant en constante évolution, certaines modifications devenues nécessaires pour mettre à jour l'entente avec celle actuellement utilisée pour les nouveaux partenariats de déploiement de bornes de recharge 240V;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale entend renouveler ladite entente et qu'à cet effet, autorise la directrice générale, Nathalie Ouellet, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-035

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 780 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494, à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-036

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LA MODIFICATION NUMÉRO 1 DE L'ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC MARC-ANTOINE GAUTHIER.

Attendu qu'une modification sera apportée à l'entente relative à des travaux municipaux entre la Ville d'Acton Vale et Marc-Antoine Gauthier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale la modification numéro 1 de l'entente relative à des travaux municipaux avec Marc-Antoine Gauthier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-037

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME FNX-INNOV.

Attendu que la Ville a demandé des prix pour une étude géotechnique pour la réfection d'égout et aqueduc pour les rues Morgan, Compagna, Notre-Dame, Roy et Beaugrand;

Attendu que la firme FNX-Inno offre ses services professionnels pour une étude géotechnique pour la réfection d'égout et aqueduc pour les rues Morgan, Compagna, Notre-Dame, Roy et Beaugrand;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater la firme FNX- Innov pour une étude géotechnique pour la

réfection d'égout et aqueduc pour les rues Morgan, Compagna, Notre-Dame, Roy et Beaugrand, selon l'offre de services datée du 29 janvier 2021;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 20 139 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à la firme FNX- Innov;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau » (FIMEAU);

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-038

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01/01 au 27/01/2021	68 986.55 \$
• Paiements par AccèsD du 01/01/2021 au 31/01/2021	182 753.82 \$
• Salaires, REER pour le mois de janvier 2021	124 312.06 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de décembre 2020	38 849.64 \$
• Pour le mois de janvier 2021	153 926.42 \$
Grand Total	568 828.49 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-039

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE DE SERVICES SOUMISE PAR MS GESLAM.

Attendu que MS Geslam a soumis une offre de services relative à la fourniture d'une solution « Vigiflex » pour les serveurs et les postes infogérés, ainsi que pour le contrat de maintenance annuel jusqu'au 31 décembre 2021;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 23 748.00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-414 à MS Geslam pour des serveurs et postes infogérés total « Vigiflex », ainsi que pour le contrat de

maintenance annuel jusqu'au 31 décembre 2021;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la ville, ladite offre de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-040

RÉSOLUTION CONCERNANT LE DOSSIER 683307-62B-1811.

Considérant qu'un acte introductif a été déposé au tribunal administratif du travail et que les parties en sont arrivées à un règlement définitif de cette affaire;

Considérant que le tribunal administratif du travail entérine un accord conforme à la loi et que la *Transaction* en vertu des articles 2631ss du *Code civil du Québec*, constitue un règlement complet et final ;

Considérant qu'en vertu de l'article 25 de la *Loi instituant le tribunal administratif du travail*, RLRQ, c. T-15.1 (la LITAT) la transaction est un document confidentiel;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser madame Vicky Lessard, Coordinatrice Ressources humaines et Communications, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-041

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE GRATTE 10-17, OREILLES FIXES.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 29 janvier 2021 à 10 h à l'Hôtel de Ville, quant au contrat pour la fourniture d'une gratte 10-17, oreilles fixes;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 26 800 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour la fourniture d'une gratte 10-17, oreilles fixes, le tout selon l'appel d'offres daté du 29 janvier 2021;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 8 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit: ***Robitaille Équipement*** au coût de 26 800 \$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-042

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE PARÉ ET LANDRY.

Attendu le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des stations de pompage Paré et Landry à **Pluritec** car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

Attendu que ce projet fait l'objet d'une participation financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec **Pluritec** ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis selon un prix forfaitaire estimé à un coût total de 44 100 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des stations de pompage Paré et Landry tel qu'au bordereau de soumission, pour un montant de 44 100 \$ plus taxes;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-02-043

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE CYLINDRES 4500 PSI.

Attendu que la Ville a demandé des prix pour la fourniture de quatorze (14) cylindres 4500 PSI pour les appareils respiratoires G1;

Attendu que Aéro-Feu a déposé des prix pour lesdits cylindres;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 19 691\$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-200-10-000 à Aéro-Feu pour la fourniture de quatorze (14)

cylindres 4500 PSI pour les appareils respiratoires G1;

De financer la dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-neuf heures et dix minutes (19;10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date